

CHARTRE POUR UNE CAMPAGNE MUNICIPALE RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DES RÈGLES DÉMOCRATIQUES

Notre engagement

Nous faisons le choix de conduire cette campagne municipale dans le respect des règles démocratiques, avec responsabilité et sérénité.

Notre priorité est de garantir la sincérité, l'équité et la régularité du scrutin, afin que le résultat des élections municipales ne puisse faire l'objet d'aucune contestation ou remise en cause ultérieure, notamment en raison de pratiques qui pourraient être qualifiées d'irrégulières ou d'illégales par le juge des élections.

Cet engagement traduit le respect que nous devons aux électeurs et à l'institution municipale.

1. Séparation des rôles

Nous veillons à ce que l'activité de campagne électorale soit strictement distincte :

- de l'action municipale,
- des événements organisés ou soutenus par la commune,
- des manifestations associatives, sportives, culturelles ou institutionnelles.

Nous nous interdisons toute pratique susceptible de créer ou d'entretenir une confusion entre ces différents cadres.

2. Neutralité des événements publics

Lors des événements organisés ou soutenus par la municipalité, nous nous engageons à :

- ne porter aucun signe ou élément identifiable comme relevant de la campagne électorale,
- ne diffuser aucun message à caractère politique ou électoral,
- respecter pleinement le caractère neutre, collectif et institutionnel de ces événements.

Ces moments relèvent de la vie communale et doivent rester accessibles à l'ensemble des habitants, sans distinction.

3. Sobriété des moyens de campagne

Nous veillons à ce que les actions et supports utilisés dans le cadre de la campagne :

- soient directement liés à l'information des électeurs et à la présentation de notre projet,
- soient employés de manière mesurée, tant dans leur volume que dans leur fréquence,
- respectent les enjeux environnementaux,
- soient conformes aux règles applicables en matière de financement de la campagne.

Nous privilégions le dialogue, l'explication du projet et la qualité des échanges, plutôt que des pratiques susceptibles de créer des ambiguïtés ou de fragiliser la régularité du scrutin.

4. Transparence financière

Nous nous engageons à ce que l'ensemble des dépenses liées à la campagne :

- soit engagé exclusivement par le mandataire financier,
- fasse l'objet d'un suivi rigoureux et traçable,
- soit intégralement déclaré conformément aux dispositions du Code électoral.

La transparence financière constitue un fondement essentiel de la confiance démocratique.

Nous considérons que la sincérité du scrutin doit être protégée tout au long de la campagne.

**Cette charte engage l'ensemble des
candidates et candidats de notre liste.**

Daniel Wathlé